

Les conditionnalités du plan de relance européen

Next Generation EU

En juillet 2020, les dirigeants européens ont approuvé un plan de relance doté de 390 milliards d'euros de subventions et 360 milliards d'euros de prêts. Ce plan, intitulé **Next Generation EU (NGEU)**, permet à la Commission d'emprunter pour la première fois un montant considérable de fonds sur les marchés financiers.

NGEU est composé de plusieurs programmes (REACT-EU, InvestEU, RescEU, etc.), avec comme outil principal la **Facilité pour la reprise et la résilience (FRR)**, doté de 312.5 milliards d'euros de subventions et 360 milliards d'euros de prêts. Ces fonds sont conditionnés au respect de certains critères fixés par le règlement sur la FRR, et expliqués dans cette infographie.



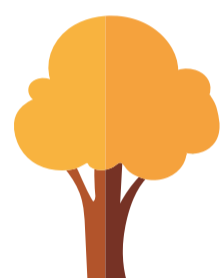
Plans nationaux de reprise et de résilience (PRR)

Dans les plans nationaux de reprise et de résilience, les États membres de l'UE expliquent leurs ambitions pour le développement économique, environnemental et social post-Covid. Dans ce but, ils adoptent un **programme de réforme qui respecte les conditions principales** décrites ci-dessous. Ils se donnent également des objectifs et échéances à respecter tout au long de la **période de financement des fonds de la FRR (2021-2026)**. Sur la base de ces plans, les institutions communautaires veillent aux dépenses des États membres dans le cadre de la FRR.



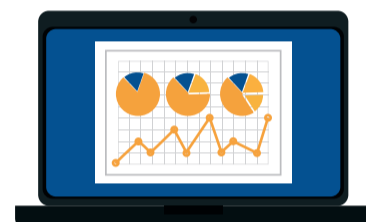
Protection de l'environnement

Les mesures des PRR ne doivent pas causer de lourd préjudice à l'environnement.



Earmarking

Les plans nationaux réservent au moins **37% aux investissements verts** et **20% aux investissements dans le numérique**, calculé selon une méthodologie décrite dans le règlement sur la Facilité.



Semestre européen

Les plans nationaux prennent en compte un **sous-ensemble important des réformes et recommandations** élaborées dans le cadre du Semestre européen (**recommandations par pays - RPP**).

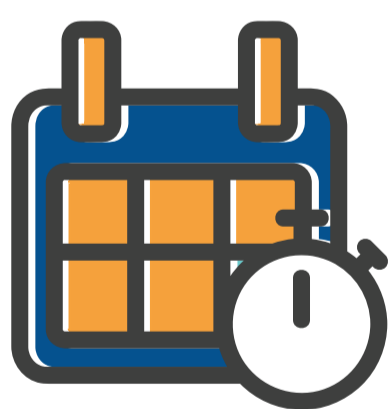


Contribuer aux objectifs européens

Outre contribuer à l'autonomie stratégique de l'UE ainsi que l'intégration de l'égalité des genres et des chances (*gender mainstreaming*), les plans nationaux doivent contribuer aux 7 initiatives phares européennes en matière d'investissement et de réformes (**flagship areas for investments and reforms**)



- 1) Monter en puissance
- 2) Rénover
- 3) Recharger et ravitailler
- 4) Connecter
- 5) Moderniser
- 6) Développer
- 7) Promouvoir la reconversion et le renforcement des compétences



Calendrier envisagé

